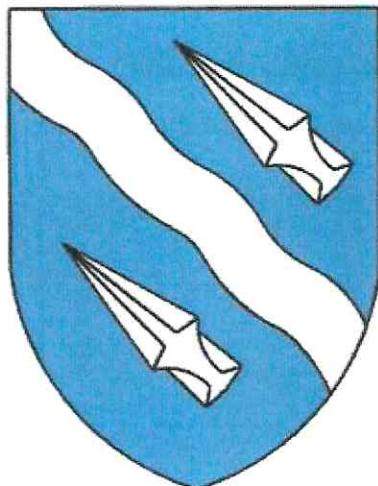


# COMMUNE DE FIEZ



**Séance du Conseil général du 29 juin 2023**  
**Boucllement des comptes 2022**  
**Préavis 01/2023**

11 avril 2023

## TABLE DES MATIERES

<b>1. ELEMENTS CHIFFRÉS DE LA COMMUNE DE FIEZ 2022 .....</b>	<b>3</b>
<b>2. RAPPEL DU BUDGET ACCORDÉS ET RESULTAT FINAL 2022 .....</b>	<b>3</b>
2.1. LES OPÉRATIONS COMPTABLES DE BOUCLEMENT.....	4
2.1.1. <i>Mouvements des fonds de réserve obligatoires.....</i>	<i>4</i>
2.1.2. <i>Ajustement du décompte de l'ASIGE.....</i>	<i>5</i>
<b>3. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS-DÉPENSES PAR PRÉAVIS.....</b>	<b>5</b>
<b>4. COMPTES DE FONCTIONNEMENT (QUELQUES DÉTAILS) .....</b>	<b>5</b>
<b>5. CONCLUSIONS .....</b>	<b>6</b>

## 1. ELEMENTS CHIFFRÉS DE LA COMMUNE DE FIEZ 2022

Nombre d'habitants au 31.12.2022	436
Taux d'impôts – revenus et fortune, personnes morales	69
Taux moyen d'impôts des communes	67.57
Taux de l'impôt foncier	120
Valeur du point fiscal	12'096
- Valeur du point fiscal / habitant	27.74
- Point fiscal moyen / habitant des communes du Canton	44.69
Valeur du point péréquatif	13'304
- Valeur point péréquatif / habitant	30.51
- Point péréquatif / habitant : Valeur moyenne Canton	46.17

## 2. RAPPEL DU BUDGET ACCORDÉS ET RESULTAT FINAL 2022

Le budget 2022 accepté par le Conseil communal présentait un excédent de charges de CHF 184'852.-

En finalité, les comptes 2022 ramènent l'excédent de charges à CHF 25'184.- (montant arrondi). Par rapport au budget, les produits globaux sont en augmentation de CHF 176'919.-, selon détails ci-dessous :

	Budget/comptes 2022	
o Recettes fiscales	Chf	32 897
<i>Personnes physiques, y c frontaliers</i>	Chf	-65 008
<i>Personnes morales</i>	Chf	-4 840
<i>Impôt foncier</i>	Chf	2 361
<i>Droits de mutations</i>	Chf	51 975
<i>Successions, donations</i>	Chf	48 469
<i>Autres impôts + récup après défalcation</i>	Chf	-60
o Patentes + revenus divers	Chf	-1 359
o Revenus du patrimoine	Chf	-1 482
o Taxes, émoluments, produits des ventes (gaz, eau)	Chf	-32 950
o Part recettes cantonales (gains immobiliers, taxe CO2)	Chf	22 694
o Part d'autres collectivités (yc péréquation)	Chf	125 834
o Dissolution des fonds de réserve	Chf	31 285
o Imputations internes	Chf	0
<b>Total des variations des revenus</b>		<b>176 919</b>

En contrepartie, il y a un accroissement des charges de CHF 17'251.- par rapport au budget.

		<b>Budget/comptes 2022</b>
o	Frais autorités et personnel	<b>Chf -4 472</b>
o	Entretien patrimoine, achats marchandise (dont le gaz)	<b>Chf 12 393</b>
o	Intérêts passifs	<b>Chf -1 206</b>
o	Amortissements	<b>Chf -9 500</b>
o	Part aux collectivités publiques (yc péréquation)	<b>Chf -16 975</b>
o	Aides et subventions	<b>Chf 1 284</b>
o	Attributions à réserve	<b>Chf 35 727</b>
o	Imputation interne	<b>Chf 0</b>
<b>Total des variations des charges</b>		<b>17 251</b>

Le résultat final inclut une série d'opérations comptables sous forme d'amortissements ainsi que des mouvements sur les fonds de réserves.

## 2.1. Les opérations comptables de bouclage

Des opérations comptables de bouclage ont été opérées sous forme d'amortissements qui étaient prévus au budget. A noter que les charges prévues au budget et comptabilisées dans les comptes sont supérieures au respect des durées obligatoires que l'on mentionne dans la colonne « *amort. Légaux selon respect de la durée* »

### Le tableau des amortissements

Cpte charge	cpte Bilan	Destination	Amort. Légaux selon respect de la durée	Budget		Comptes 2022
				Obligatoire	Compl.	
	91430.00	Bâtiments et constructions	0			
230.331.09	91410.04	Route des Mûriers	15 726	15 726	6 274	22 000
230.331.03	91460.01	Tracteur voirie	4 500	4 500		4 500
352.331.02	91430.07	Grande-salle - appartement - Muni	40 939	40 939		40 939
353.331.01	91430.06	Chauffage + réfection bâtiments communaux	14 320	14 320	5 980	20 300
354.331.02	91430.02	Local Voirie	dès 2023			0
355.331.09	91430.01	Collège de l'Amon	99 600	99 600	14 000	113 600
810.331.01	91440.01	Service des eaux (préavis 06/2002)	11 389	11 389	44 084	55 473
810.331.01	91440.01	Service des eaux (préavis 04/2007)	10 027	10 027		10 027
	91450.00	Forêts		0		0
			196 501	196 501	70 338	266 839

#### 2.1.1. Mouvements des fonds de réserve obligatoires

La comptabilité communale comprend des financements spéciaux dont la prise en charge est assurée par des taxes affectées. Pour rappel, cela concerne les chapitres suivants :

- 45. Ordures ménagères
- 46. Epuration
- 81. Service des eaux

Les financements spéciaux font l'objet d'une attention particulière. Les taxes affectées ne peuvent être utilisées que pour ce qu'elles sont destinées. L'excédent de revenu éventuel est obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique.

Le chapitre des déchets est comptabilisé au chapitre 45. Le taux de couverture est de 65.4 %.

En 2022, un montant de CHF 35'726.56 a été versé sur la réserve d'épuration qui est portée à CHF 768'580.- (cpte 92800.01). Cette attribution est obligatoire dans la mesure où elle équilibre le chapitre de l'épuration cpte 460.

Malheureusement, le service de l'eau (§ 810) est déficitaire de CHF 36'008.- malgré la dissolution totale de la réserve de CHF 31'285.- qui se trouvait au bilan cpte 92800.02.

### *2.1.2. Ajustement du décompte de l'ASIGE*

Les comptes de l'association scolaire bouclent au 31 juillet, ce qui pose quelques problèmes pour sa comptabilisation. Les acomptes de la Commune pour l'année scolaire 2023-2024 représentent CHF 32'400.-. Le compte au bilan 91110.03 a été ajusté et une charge exceptionnelle de CHF 35'161.- est comptabilisée au cpte 520.352.01.

## **3. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS-DÉPENSES PAR PRÉAVIS**

Aucune dépense par préavis n'a été réalisée en 2022.

## **4. COMPTES DE FONCTIONNEMENT (QUELQUES DÉTAILS)**

### **210 Impôts**

Le détail des recettes fiscales se trouvent dans le tableau au début de ce rapport.

### **220 Péréquation**

Une simulation des effets de la péréquation 2022 est introduite dans ces comptes ainsi que le solde de la péréquation 2021.

### **230 Amortissements et réserves non-ventilés**

Plusieurs amortissements ont été placés dans les chapitres concernés conformément au tableau des amortissements ci-devant.

### **320 Forêts**

Les recettes liées à la forêt sont faibles. Des travaux d'entretien n'ont pas été réalisés.

### **430 Routes**

Des honoraires à hauteur de CHF 18'203.45 auprès du bureau Jaquier Pointet SA ont été engagés dans le cadre du projet de réaménagement de la RC 260 en traversée du village.

## **BILAN**

Avec ce déficit de CHF 25'184.-, le capital de la commune au 31.12.2022 est ramené à CHF 358'486.-

## 5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez qui a approuvé les comptes dans sa séance du 11 avril 2023, vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil général de Fiez

- Vu le préavis de la Municipalité n° 01/2023 relatif aux comptes 2022
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### décide

D'accepter les comptes 2022 tels que présentés avec un excédent de charges de **CHF 25'184.-**

Au nom de la Municipalité

  
Le syndic

  
The seal is circular with a blue border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE DE FIEZ'. Inside the ring, there is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Above the shield is a banner with the text 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The words 'CANTON' and 'VALAIS' are visible on either side of the shield.

  
La secrétaire